

COUP D'OEIL

Ce que la recherche nous dit sur la participation des jeunes dans la prise de décision en centre résidentiel selon une revue systématique

Source : McPherson, L., Vosz, M., Gatwiri, K., Parmenter, N., Macnamara, N., Mitchell, J. & Tucci, J. (2021). What does research tell us about young people's participation in decision making in residential care? A systematic scoping review. *Children and Youth Services Review*, 105899.

Rédigé par Guillaume Descary, UdeM et Sophie T. Hébert, IUJD

La participation des jeunes placés sous la protection de la jeunesse est considérée comme un droit fondamental et devrait être au cœur des préoccupations des intervenants qui les accompagnent et de leur organisation. Par participation des jeunes placés, on entend non seulement qu'ils puissent s'exprimer lors des prises de décision qui les concernent, mais bien que leur point de vue influence réellement le cours des événements et que les décisions reflètent leur volonté. Dans un contexte de placement où des jeunes particulièrement vulnérables doivent parfois prendre des décisions déterminantes pour leur parcours de vie, il est important de comprendre comment favoriser leur participation tout en garantissant leur sécurité et leur bien-être. McPherson et ses collègues ont entrepris de recenser les différentes tendances observées en centres résidentiels lorsqu'il est question de la participation des jeunes en se basant sur 11 études provenant de plusieurs pays (Australie, Royaume Uni, Norvège, Italie, Suède et Irlande).



participation des jeunes placés, on entend non seulement qu'ils puissent s'exprimer lors des prises de décision qui les concernent, mais bien que leur point de vue influence réellement le cours des événements et que les décisions reflètent leur volonté. Dans un contexte de placement où des jeunes particulièrement vulnérables doivent parfois prendre des décisions déterminantes pour leur parcours de vie, il est important de comprendre comment favoriser leur participation tout en garantissant leur sécurité et leur bien-être. McPherson et ses collègues ont entrepris de recenser les différentes tendances observées en centres résidentiels lorsqu'il est question de la participation des jeunes en se basant sur 11

études provenant de plusieurs pays (Australie, Royaume Uni, Norvège, Italie, Suède et Irlande).

Cinq tendances sont observées dans les milieux de pratique en lien avec la participation des jeunes :

- Les jeunes placés sont amenés à prendre des décisions sur la vie quotidienne de l'unité (ex. choix d'activité ludique). Cependant, ils sont peu consultés quand il s'agit de décisions majeures et axées sur le futur ou lors de la création de leur plan d'intervention.
- Certaines limites sont imposées par la bureaucratie et les réunions formelles : Notamment, certaines décisions sont prises en huis clos par des professionnels sans la présence du jeune. Par ailleurs, le format très formel des réunions qui débouche sur des décisions importantes (ex. retour progressif à la maison) peut intimider les jeunes. En effet, plusieurs participants ont dit se sentir de trop parmi tous ces adultes et ne pas se sentir à l'aise d'intervenir dans la discussion.
- Les professionnels présentent trois différentes attitudes face à la participation des jeunes : a) Certains voient l'avis des jeunes comme une formalité sans conséquence réelle sur la prise de décision; b) D'autres ont un désir sincère de considérer le point de vue du jeune qui est alors reflété dans la prise de décision; c) D'autres prennent en considération le point de vue du jeune, mais d'une manière largement limitée par la gestion du risque reliée au mandat de protection.
- La culture organisationnelle des centres de résidentiels limite la participation des jeunes : Entre autres, l'aspect bureaucratique des centres de réadaptation limite la flexibilité dans les interventions, ce qui limite du même coup l'espace donné aux jeunes et à leur participation. La routine (programmation) comme moyen d'intervention permet aux intervenants de rester dans une zone de confort, mais augmente le risque de perdre de vue le besoin du jeune.
- La relation du jeune avec l'intervenant joue un rôle important dans leur participation. Le lien de confiance devient important dans la promotion de la participation, car celle-ci peut être anxiogène pour le jeune.

Certaines recommandations pour la pratique sont mises en lumière :

- Faire la distinction entre la prise de décision à court et à long terme et favoriser les deux.
- Reconcevoir le rôle de protection et l'imputabilité de l'intervenant à la lumière de l'influence que ces contraintes peuvent avoir sur la participation des jeunes et leur bien-être.
- Créer des contextes non menaçants propices à la participation du jeune lors de prises de décisions importantes.
- Implanter des programmes visant à augmenter le pouvoir d'agir des jeunes de manière générale afin de favoriser leur participation à des moments clés de leur trajectoire de placement.

Conclusion

La participation des jeunes placés dans la prise de décisions les concernant est un aspect central du processus de réadaptation. Or, certains enjeux organisationnels et certaines habitudes professionnelles prises dans les centres de résidentiels limitent cette participation. Les intervenants qui travaillent en protection de la jeunesse peuvent cependant être conscients de ces enjeux et modifier leurs interventions en conséquence, assurant ainsi le soutien nécessaire à la précieuse participation des jeunes placés.

Les jeunes placés sont amenés à prendre des décisions sur la vie quotidienne de l'unité (ex. choix d'activité ludique). Cependant, ils sont peu consultés quand il s'agit de décisions majeures et axées sur le futur ou lors de la création de leur plan d'intervention.